

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0128 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
APPROBATION DU MARCHÉ : INSTALLATION DES COMPTEURS TÉLÉRELÈVE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0128-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

La Régie des Eaux de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille Illibérès, exerce sur l'ensemble du territoire la compétence en production et distribution d'eau potable, ainsi que la collecte, le transport et le traitement des eaux usées urbaines. Elle gère environ 650 km de réseau d'eau potable desservant 42 072 abonnés, 450 km de réseau d'eaux usées, 99 sites d'eau potable, 99 postes de refoulement et 14 stations d'épuration.

A la suite d'une étude portant sur les perspectives tarifaires des budgets eau potable et assainissement, la commission a émis un avis favorable pour la mise en œuvre d'une tarification saisonnière à compter de 2028.

L'application de cette nouvelle tarification impose au préalable l'équipement en télérelève de l'ensemble du parc de compteurs abonnés.

De plus, la télérelève apportera une amélioration du service rendu aux usagers, un outil d'incitation d'économie d'eau et de réduction des fuites après compteurs. Dans le contexte de sécheresse, la télérelève participe à la préservation de la ressource.

Le présent marché concerne des prestations de renouvellement et de mise en conformité des compteurs d'eau froide.

Pour répondre à ces besoins, un accord-cadre à maximum a été conclu conformément aux articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, en date du 20 mars 2025.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 6 mai 2025, propose de retenir l'offre de la **société Nouvelle CHAPUIS**, domiciliée 53 rue de l'Etang – 679 760 LIMONEST – SIRET 384 371 548 00049 **pour un montant maxi annuel de l'ordre de 1 000 000.00-€ HT** (un million d'euros hors taxes, TVA en sus) pour une durée d'un an renouvelable une fois,

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le choix de la CAO tel que proposé ci-dessus.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) qui propose de retenir l'offre de la **société Nouvelle CHAPUIS**, domiciliée 53 rue de l'Etang – 679 760 LIMONEST – SIRET 384 371 548 00049 pour **un montant maxi annuel de l'ordre de 1 000 000.00-€ HT** (un million d'euros hors taxes, TVA en sus) pour une durée d'un an renouvelable une fois,

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/05/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature, appearing to read 'Parra', is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a torch and a star.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***